



# CUISINIÈRE / CUISINIER

## Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT  
n°06/D/24](#)

## Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

### CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Travail en équipe ou travail isolé
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante, multiplicité des tâches, travail en autonomie, travail en constante évolution
- Co-activité : travail en relation avec d'autres agents, entreprises extérieures, usagers ;

### AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : température et degré d'humidité des locaux
- Ambiance sonore(P) : restauration des enfants, équipements...
- Contraintes posturales et articulaires : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien de bras en l'air
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public accueilli (*grippe, gastro-entérite...*)
- Manutentions manuelles et port de charges (P)
- Chute de plain-pied
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : produits d'entretien

# Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

## INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre... ;
- Ambiance climatique, thermique et humidité(P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre
- Manutention manuelle et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

## MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants, traitement acoustique des locaux
- Chute de plain-pied, de hauteur, glissades et chutes d'objets : fournir du matériel conforme à la réglementation
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, respect des consignes des fiches de données sécurité (FDS), réglage et entretien des matériels servant au traitement, installations sanitaires comprenant douche et lave-œil près du lieu de travail
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension et agencement, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage,
- Equipements de travail : vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, travail en transversalité,
- Incendie et explosion : locaux adaptés, vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (*chariot de manutention...*) ;

## MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection du corps : combinaison de protection
- Autres : respect des règles d'hygiène

## FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
  - utilisation des outils informatiques,
  - utilisation des équipements de travail,
  - utilisation des équipements de protection individuelle,
  - utilisation des produits chimiques dangereux
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
  - prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
  - exposition au bruit
- Liées aux secours :
  - gestes de premiers secours
  - incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

# Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

## MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°57 RG : affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°65 RG : lésions eczématiformes de mécanismes allergiques
- Tableau n°19 RG : spirochètoses (à l'exception des tréponématoses)
- Tableau n°40 RG : maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (/Mycobacterium avium/intracellulare, /Mycobacterium kansasii, /Mycobacterium/Cxenopi, /Mycobacterium marinum,/Mycobacterium fortuitum)
- Tableau n°46 RG : mycoses cutanées
- Tableau n°66 RG : rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n°77 RG : périonyxis et onyxis
- Tableau n°88 RG : rouget du porc (Érysipéloïde de Baker-Rosenbach)
- Tableau n°92 RG : Infections professionnelles à Streptococcus suis

## AUTRE MALADIE LIÉE A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

## Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

### VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

### VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Grippe
- Tuberculose (BCG)

### SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant